Quiconque porte une amulette, alors assurément il a associé à Allah !

D'après ʿUqbah ibn ʿÂmir Al Juhanî (qu'Allah l'agrée) : Un groupe de gens se présenta au Messager d'Allah , il accepta l'allégeance de neuf d'entre eux mais s'abstint concernant l'un d'eux, alors ils demandèrent : « Ô Messager d'Allah ! Tu as accepté l'allégeance de neuf mais tu as délaissé celui-ci ? " Il répondit : " Celui-ci porte une amulette. " Il introduisit alors sa main et la brisa et alors, il accepta de lui l'allégeance. Ensuite, il a dit : " Quiconque porte une amulette, alors assurément il a associé à Allah ! »

[Bon] [Rapporté par Ahmad]

Un groupe de dix personnes s'est présenté au Prophète ; il accepta l'allégeance de neuf d'entre eux concernant l'Islam et son suivi mais pas celle du dixième. Lorsqu'il fut interrogé sur la raison de cela, il a dit : " Certes, il porte une amulette. " C'est ce que l'on noue ou on attache en guise de protection, ou autre, pour repousser le mauvais œil ou ce qui est nuisible. Alors, l'homme a mis sa main là où il y avait l'amulette, l'a brisée et s'en est débarrassée. À ce moment-là, le Prophète accepta l'allégeance de cette personne. Puis, en guise de mise en garde contre les amulettes et pour bien confirmer son décret, il a dit : " Quiconque porte une amulette, alors assurément il a associé à Allah ! »

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/6762